

Perte de poids depuis qu'ils sont chez leur père.

Par sophie1805, le 04/06/2012 à 17:26

Bonjour,

Depuis le mois de Mars 2012 mon ex conjoint c'est vu obtenir la garde de nos enfants par le JAF.

Je n'étais sois disant pas apte à m'en occuper correctement car je ne travaille pas et je n'ai pas de permis de conduire.

J'ai pu constater que mes 2 plus jeunes enfants avaient maigrit. Ils sont sans arrêt malade mais le père ne les emmènes pas chez le médecin.

Que puis je faire?

Une mesure éducative avait été ordonné mais celle ci c'est terminé. Je dois passer devant le juge pour enfants pour la conclusion.